



Note d'unité n°2017-I-000007 décision du 01/06/2017
Portant délégation de signature du Directeur de l'Unité Opérationnelle centre bus de
Seine Rive Gauche
au Gestionnaire du site industriel de Malakoff

Le Directeur de l'Unité Opérationnelle centre bus de Seine Rive Gauche,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2014-79 consentie le 01 janvier 2015 au Directeur du département MRB par le Président-Directeur général de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2015-5025-RH consentie le 1^{er} janvier 2015 à la Directrice de l'unité opérationnelle du Centre Bus de Seine Rive Gauche par le Directeur du département MRB ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Alain MAITRE, gestionnaire du site de Malakoff, à l'effet de signer, en son nom, les actes, décisions et documents relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoir susvisée, et notamment les actes suivants pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle Seine Rive Gauche :

1.1. – L'établissement et la signature des permis feu.

1.2. – La signature :

- des bordereaux de suivi de déchets industriels
- des bordereaux de suivi de déchets infectieux

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain MAITRE, gestionnaire du site Malakoff, de donner délégation à l'effet de signer en son nom tous les actes susvisés dont la signature a été déléguée par la présente décision à :

- Claire LEQUIPE responsable maintenance et à
- Stéphane HUREL, responsable d'atelier

En cas d'absence ou d'empêchement de Claire LEQUIPE, responsable Maintenance et de Stéphane HUREL responsable d'atelier, de donner délégation à l'effet de signer en son nom tous les actes susvisés dont la signature a été déléguée par la présente décision à :

- Mikaël BACLOT, Responsable équipe mécanique et à
- Florent SOULARUE, Responsable équipe carrosserie et à
- Franck BOUQUIN, Responsable équipe de soirée et à
- Bruno DESHAYES Responsable équipe de nuit et à
- Brice DORGE, Responsable équipe.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des actes de la RATP*, disponible sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 01/06/2017

La Directrice du Centre Bus de Seine Rive Gauche

Ingrid LAPEYRE-NADAL